

Pour conclure, une restitution des terres au milieu agricole semble être un scénario complexe à mettre en oeuvre mais néanmoins réalisable. Un merlon de 17m de haut offrira des parcelles agricoles dont les pentes avoisineront les 19%, ce qui implique des règles de mise en culture précisées pour éviter une érosion trop rapide des sols.

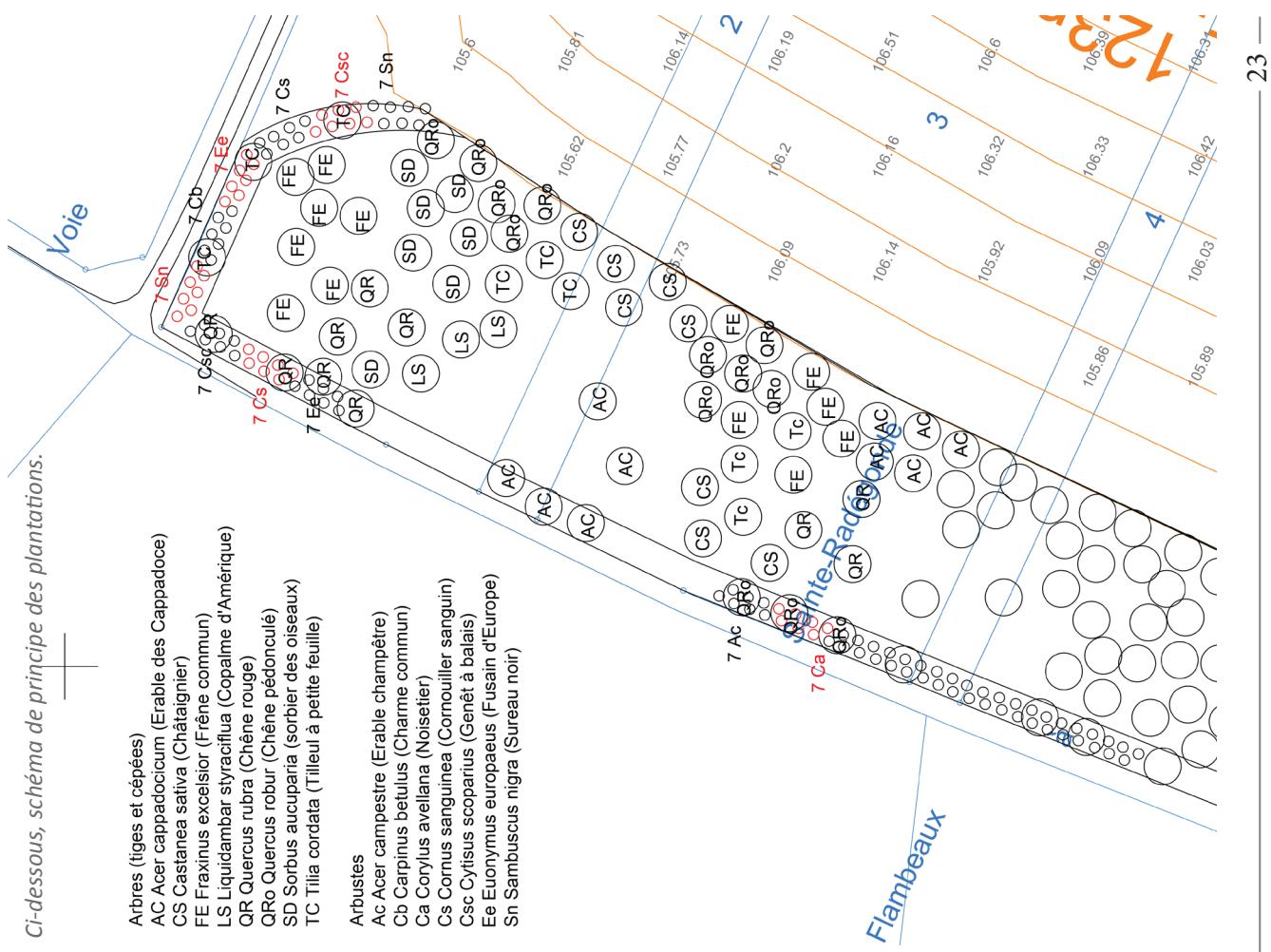
De plus, une plante cultivée a besoin de nutriments qu'elle puise dans la terre végétale. Même si le merlon de matériaux inertes sera couvert d'une couche de terre végétale, cette dernière risque à court terme d'être lessivée et donc de ne plus être accessible à la plante. Il est donc préconisé, les premières années après la restitution à l'espace agricole, des cultures céréalières ou de la prairie pour le pâturage.

Un merlon linéaire de 17m de haut restera une barrière visuelle dans le paysage. Il est visible depuis de nombreuses habitations de Mauzé-Thouarsais et il arrête toutes perspectives visuelles lointaines vers le grand paysage. Néanmoins, le merlon planté en bordure de voie assurera son insertion paysagère en venant compléter le maillage bocager existant.

De plus, durant la durée d'exploitation de la carrière, pendant la durée d'exploitation de la carrière, les merlons permettront de diminuer l'impact visuel des stocks depuis les premières habitations du bourg et d'atténuer les émergences sonores et émissions de poussières en provenance de la carrière.

Ce projet répond en volume de stockage à la demande des carrières ROY.

Ci-dessous, schéma de principe des plantations.



SCENARIO 2 : Etude pour une restitution des terres à l'espace naturel

Le plan masse suivant propose de restituer les terres à l'espace naturel.

En phase finale, le plan d'aménagement propose de constituer 3 merrons de taille et hauteur différentes avec :

- un grand merlon de matériaux inertes pouvant monter jusqu'à 16m de haut.

Sa face Ouest a une pente allant de 20% à 30% afin d'être paysagée et garantir une transition douce entre le paysage bocager existant et la carrière. Cette face est en lien visuel direct avec les habitations de Mauzé-Thouarsais.

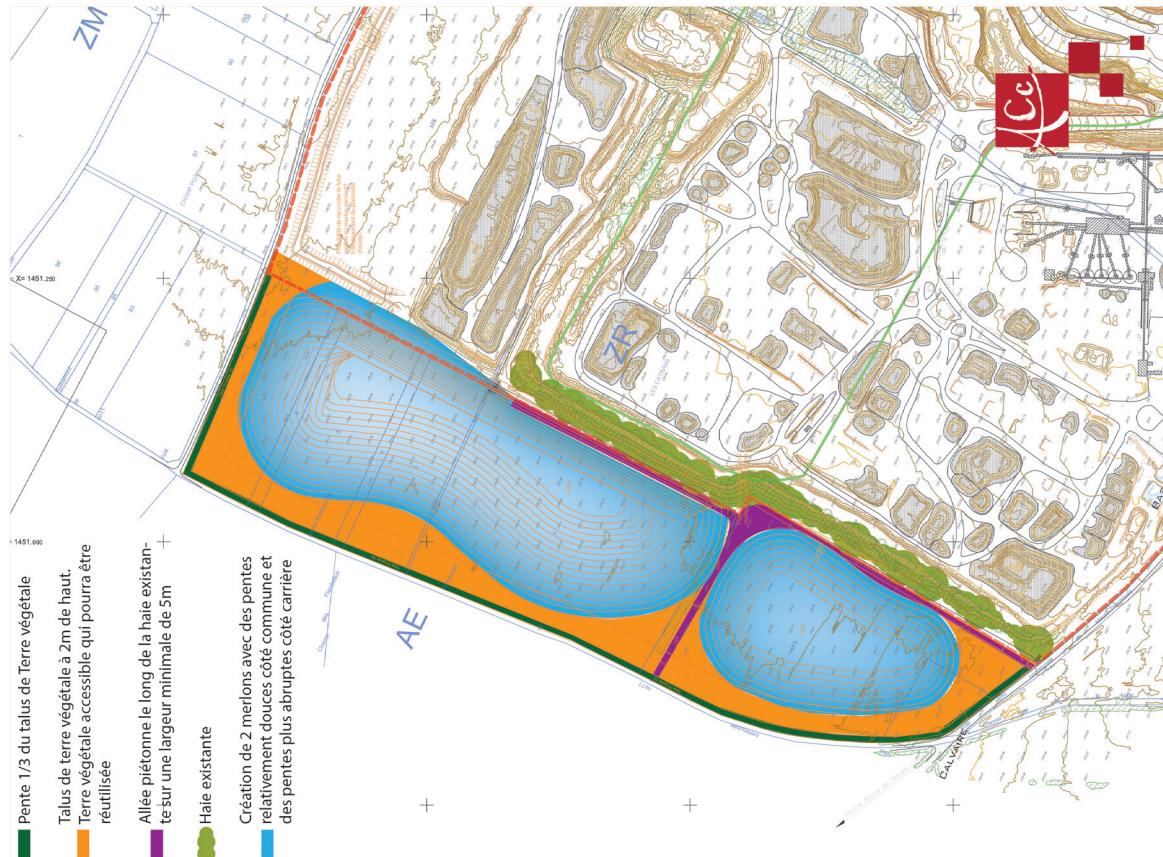
Sa face Est (côté carrière) a des pentes plus abruptes qui pourront se raccorder sur le merlon existant qui longe la voie communale n°14 (hors périmètre).

- un **petit merlon de matériaux inertes de 7m de haut**. L'ensemble des pentes de ce merlon est relativement doux (20 à 30%) pour pouvoir être paysagé.

Les 2 merlons peuvent être accessibles à la promenade et offrir des points de vue sur la commune de Mauzé-Thouarsais, sur la carrière, la vallée du Pressoir. Ils peuvent aussi être support de différents jeux (toboggan, piste de glisse, parcours VTT...).

Le long de la haie existante qui longe l'actuelle carrière, une allée de minimum 5m est aménagée pour préserver la haie et offrir un futur chemin de randonnée. Une allée piétonne peut aussi être aménagée entre ces 2 merrions.

- un **merlon de terre végétale de 2m de haut**. Stockée dans les conditions requises pour une réutilisation possible, sa hauteur n'excéde pas 2m. Ce merlon longe les voies communales n°11 et 14, ce qui le rend facilement accessible pour le réemploi de la terre végétale sur les merlions de matériaux inertes ou



ailleurs. Si cette terre végétale n'est pas réutilisée, elle pourra être plantée.

Ce projet d'aménagement permet :

- d'avoir un site naturel ouvert au public,
- d'avoir le choix de déplacer ou pas le merlon de terre végétale (environ 55 000m³ à confirmer en fonction de l'affinement du projet),
- de garder sur site environ 720 000 m³ de matériaux inertes (chiffres à confirmer avec l'affinement du projet)